

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1768

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Alford Luxembourg S.à r.l.	84819	Credit Suisse Index Fund (Lux)	84848
Alpha FI S.A., SPF	84819	Hemera S.A.	84864
AMO Holding 17 S.A.	84818	HLI European Holdings ETVE S.à r.l.	84864
AMO Holding 17 S.à r.l.	84818	Immo301 Promotion S.A.	84864
ARGO IMMOBILIERE société à responsa- bilité limitée	84841	Immobilière One S.A.	84864
ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	84841	iNUI Studio S.A.	84819
Arianco S.A.	84841	Irisbus Bénélux	84864
Asomada Sàrl	84840	Land Development S.à r.l.	84862
Banque de Patrimoines Privés	84842	Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	84861
Banque Internationale à Luxembourg	84841	LED Acquisition S.C.A.	84861
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	84842	LED Acquisition S.C.A.	84861
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	84847	Lexion SA	84861
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	84843	Linzor Energy Solutions S.à r.l.	84852
Banque Raiffeisen	84846	Lux Company S.A.	84861
B.E.J. S.A.	84842	LuxcoSITQ 5	84862
Bilbao LuxCo S.à r.l.	84822	LuxcoSITQ 6	84862
Bowden S.à r.l.	84842	SADMI (Luxembourg) S.A.	84863
Brady Luxembourg	84843	Simply Thai	84863
Brisants 1 S.A.	84847	Skytrons S.à r.l.	84863
Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l.	84846	SOLUTYS Group S.A.	84863
Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l.	84845	Stratège S.A.	84822
Capgemini Reinsurance International	84847	SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l.	84822
CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS	84847	Tamata S.à r.l.	84863
Cloos & Kraus Participations S.à r.l.	84849	Trinity Investments S.à r.l.	84821
Commerz Holding AG	84848	Triton III No. 22 S.à r.l.	84822
		UBAM International Services	84818
		Universal Watches S.à r.l.	84864
		Wolof S.A.	84821
		Xefin Lux S.C.A.	84821

UBAM International Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.411.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013

- Les mandats d'Administrateur de Madame Isabelle Asseray et de Monsieur Peemans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014, sont renouvelés.
- L'élection de Monsieur Christian Assel comme membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvée.
- Le renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A., 7 Parc d'activité Syrdall, à L- 5365 Munsbach, Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration avec effet au 5 juin 2013

- Mme Isabelle Asseray est désignée «Présidente» du Conseil d'Administration avec effet au 5 juin 2013.

A la date du 05 juin 2013, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Madame Isabelle Asseray, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.
- Monsieur Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.
- Monsieur Frédéric Peemans, Administrateur, demeurant professionnellement au 273, avenue de Tervuren, à B-1150 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration UBAM INTERNATIONAL SERVICES

Union Bancaire Privée (EUROPE) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013073865/28.

(130090561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**AMO Holding 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMO Holding 17 S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.801.

—
Changement dans la composition de l'associé

En date du 29 mai 2013, AM Global Holding Bis, société à responsabilité limitée, avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B103018, seul actionnaire de AMO Holding 17 S.A., a procédé à un changement de forme juridique de la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée, suivi d'une augmentation de capital par émission de 100 nouvelles parts sociales. Suite au changement de forme juridique et suite à l'augmentation de capital, le total des 200 parts sociales de la Société étaient détenues par le seul associé AM Global Holding Bis.

A la même date, AM Global Holding Bis a procédé à une nouvelle augmentation de capital en nature de la Société par l'émission de 1.600 nouvelles parts sociales.

A ce stade, le seul et unique associé de AMO Holding 17 S. à r.l. est la société AM Global Holding Bis détenant le total des 1.800 parts sociales.

Toujours à la date du 29 mai 2013, AM Global Holding Bis a vendu la totalité de ses 1.800 parts sociales détenues dans AMO Holding 17 S. à r.l. à AMO Holding 11 S.A., société anonyme ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B135572.

A ce stade, le seul et unique associé de AMO Holding 17 S.à r.l. est la société AMO Holding 11 S.A. détenant le total des 1.800 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074034/26.

(130092093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alpha FI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Daniel GREFF, Joseph WINANDY et Koen LOZIE

et du Commissaire aux Comptes:

la Fiduciaire Glacis

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074030/18.

(130091701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073999/11.

(130092050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

iNUI Studio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 156.255.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "iNUI Studio S.A.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue du Commerce, Ecostart 2, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156255 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2596 du 27 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian KELDERS, administrateur de société, demeurant à L-7473 Schoenfels, 20, Kremesch Oicht.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier RAULOT, informaticien, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz, 30bis, rue du Général Hirschauer (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification des quatrième et cinquième alinéas de l'article 10 des statuts;

2. Modification de l'article 11 des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les quatrième et cinquième alinéas de l'article 10 des statuts et de leur donner les teneurs suivantes:

"Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, statuant à une majorité renforcée de 87% des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à une majorité renforcée de 87% des actions présentes ou représentées."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les alinéa 10 et 11 de l'article 11 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 11. (...)

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Toutefois les décisions suivantes doivent être prises à l'unanimité de tous les membres du conseil d'administration:

- les décisions relatives aux augmentations et réductions de capital;
- les décisions qui concernent l'emploi et le licenciement de salariés;
- les décisions relatives à la politique salariale; et
- les investissements financiers ou contrats dépassant une valeur de 5.000,- EUR.

(.)"

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (Dernier alinéa).** Si les actionnaires s'abstiennent de prendre position quant à l'exercice de leur droit de préemption sur toutes ou certaines actions, ou s'ils manifestent leur volonté de ne pas exercer leur droit de préemption sur ces actions, ces dernières seront cessibles à des non-actionnaires aux conditions suivantes:

- le cédant aura l'obligation de racheter, ou se porte fort que le cessionnaire s'engage à acheter, aux même prix et conditions, les actions détenues par les autres actionnaires, s'il le désire;
- le cédant devra, dans cette hypothèse, faire parvenir par lettre recommandée à la poste aux autres actionnaires une copie certifiée conforme de l'offre d'achat par un tiers de ses actions;
- les autres actionnaires disposeront alors d'un délai de deux mois, prenant cours à la date de réception de l'envoi recommandé dito pour décider si, soit ils conservent leurs actions, soit ils les cèdent aux mêmes conditions, à l'actionnaire cédant ou au tiers cessionnaire, l'actionnaire cédant s'engageant irrévocablement dès à présent à payer un prix identique, ou à faire payer par le tiers un prix identique, si l'option est levée par les autres actionnaires."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. KELDERS, O. RAULOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2013. LAC/2013/19843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073988/79.

(130091193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Xefin Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013073888/10.

(130090843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Wolof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2013

1. la démission de Monsieur Etienne JOANNES de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet à la date de la présente Assemblée.

2. Madame Kathy MARCHIONE, employée privée, née le 18 avril 1970 à Hayange (France) résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Administrateur en son remplacement

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013073887/14.

(130090277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Trinity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.826.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 30 mai 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Odeon Investments S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 177808, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 mai 2013

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).

4. M. Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Trinity Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077506/30.

(130095530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Extrait du procès-verbal l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2013

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat des administrateurs

- Daniel Lefèvre, ingénieur, demeurant à 67B, Route de Remich L-5650 Mondorf-les-Bains
 - Cedric Sheridan, administrateur de sociétés, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange.
 - Gérard Tegeler, administrateur de sociétés, demeurant à 3C, rue Fichermont B-1380 Lasne
- et du commissaire aux comptes

- Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à 13, rue de Pettange L-3378 Livange

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077493/18.

(130095556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.081.693,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.768.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de monsieur David Rendall de sa fonction d'Administrateur Classe B avec effet au 30 mai 2013.

L'associé unique de la société a ensuite décidé de nommer Jens Göttler, né le 17 août 1962 à Schwenningen, résidant professionnellement Opernplatz 6, 60313 Frankfurt (Allemagne) comme nouvel Administrateur Classe B à compter du 30 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013077496/17.

(130095674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Bilbao LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Triton III No. 22 S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.889.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 May 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Triton III No. 22 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 January 2009 number 203 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.889 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda:

1. To change the corporate object of the Company which shall henceforth have the following wording:

“The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2. To change the Company’s corporate name from “Triton III No. 22 S.à r.l.” into “Bilbao LuxCo S.à r.l.”

3. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

4. To reclassify one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares, six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) A10 shares, five hundred (500) B10 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the restatement of the latter as referred to under item 5 of the present agenda.

5. To fully restate the articles of incorporation of the Company including the change of the corporate object of the Company.

6. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company with immediate effect.

7. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Lars Frankfelt and Mr Michiel Kramer, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

8. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company’s corporate name from “Triton III No. 22 S.à r.l.” into “Bilbao LuxCo S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholder resolved to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to reclassify one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares, six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) A10 shares, five hundred (500) B10 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the restatement of the latter as referred to under the fourth resolution.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company including the change of the corporate object of the Company intended under item 1 of the above agenda.

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Bilbao LuxCo S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares (the “A1 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares (the “B1 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the “A2 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the “B2 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the “A3 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the “B3 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the “A4 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the “B4 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the “A5 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the “B5 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the “A6 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the “B6 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the “A7 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the “B7 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the “A8 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the “B8 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the “A9 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the “B9 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the “A10 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the “B10 Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares, and A10 Shares shall together be referred to as the “A Shares”.

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares, and B10 Shares shall together be referred to as the “B Shares” and together with the A Shares, the “Shares” and each a “Share”.

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the “Class 1 Shares”.

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the “Class 2 Shares”.

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the “Class 3 Shares”.

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the “Class 4 Shares”.

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the “Class 5 Shares”.

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the “Class 6 Shares”.

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the “Class 7 Shares”.

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the “Class 8 Shares”.

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the “Class 9 Shares”.

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the “Class 10 Shares”.

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the “Classes of Shares” and each a “Class of Shares”.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such A Shares or B Shares on which the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new A Shares and/or B Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such A Shares and/or B Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Shares to the reserve required by law (the “Legal Reserve”) in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of A Shares and/or B Shares (individually referred to as the “Contribution” and collectively referred to as the “Contributions”), the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the A Shares and the B Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve, and subject to the following, the A Shares and the B Shares shall be entitled to an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the “Distributions”).

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

- each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the “Remaining Dividend”).

The Remaining Dividend shall be distributed as follows:

- The holder(s) of A Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X Value of Contribution(s) made in consideration of A Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares

- The holder(s) of B Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation for distributions of Remaining Dividend.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the Legal Reserve. That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 5 of these Articles of Incorporation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to appoint

(i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company,

(a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL and

(b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration, and

(ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company,

(a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9, South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and

(b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class B manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class B manager;
- Mr Lars Frankfelt, class A manager; and
- Mr Michiel Kramer, class A manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé»),

représentée par Maître Marc Fantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton III No. 22 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009 sous le numéro 203 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.889 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Triton III No. 22 S.à r.l.» en «Bilbao LuxCo S.à r.l.».

3. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Reclassification d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires en six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie A1, six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie B1, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A2, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B2, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A3, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B3, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A4, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B4, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A5, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B5, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A6, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B6, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A7, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B7, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A8, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B8, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A9, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B9, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A10, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société suite à la refonte de ces derniers mentionnée au point 5 du présent ordre du jour.

5. Refonte intégrale des statuts de la Société incluant le changement de l'objet social de la Société.

6. Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

7. Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Lars Frankfelt et Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

8. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Triton III No. 22 S.à r.l.» en «Bilbao LuxCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de renommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de requalifier un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires en six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie A1, six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie B1, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A2 cinq cents (500) parts sociales de catégorie B2, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A3, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B3, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A4, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B4, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A5, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B5, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A6, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B6, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A7, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B7, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A8, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B8, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A9, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B9, cinq cents (500) parts sociales de catégorie A10, cinq cents (500) parts sociales de catégorie B10, ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société suite à la refonte de ces derniers mentionnée à la quatrième résolution.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de refondre intégralement des statuts de la Société incluant le changement de l'objet social de la Société prévu au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Bilbao LuxCo S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9, et les Parts Sociales A10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9, et les Parts Sociales B10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9, et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble désignées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses associés, compenser toute perte nette réalisée, distribuer aux associés des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Parts Sociales A ou Parts Sociales B pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine. Lors de l'émission de nouvelles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, la Société peut, par un prélèvement sur la prime d'émission versée pour ces Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, attribuer dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales nouvellement émises à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale») dans le but d'assurer que la Réserve Légale s'élève en permanence à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société conformément aux Lois.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est fait en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B (individuellement désigné l'«Apport» et collectivement désignés les «Apports»), le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

Dans la mesure permise par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une Réserve Légale, et sous réserve de ce qui suit, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront autorisées à bénéficier d'un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales) (le «Dividende Restant»).

Le Dividende Restant sera distribué comme suit:

- Les détenteurs de Parts Sociales A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales A / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B

- Les détenteurs de Parts Sociales B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales B / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux, cependant les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit au moyen d'une annulation des Parts Sociales comprenant l'annulation de l'intégralité d'une Catégorie de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de cette catégorie en circulation. En cas de rachat et d'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales).

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles énoncées à l'article 5 des Statuts relatif aux distributions des Dividendes Restants.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres et de six (6) membres au maximum qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la période de leur mandat, à condition toutefois que:

(i) aussi longtemps que les Parts Sociales A sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales A (les «Gérants de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Parts Sociales B sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de même catégorie nommé conformément au présent article 9.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu avec un vote affirmatif de la majorité des Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant de la même catégorie que lui comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance de sa catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. Dans l'hypothèse où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote affirmatif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Gérants tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition que le procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit signé par tous les Gérants présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la Réserve Légale. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, conformément aux règles prévues à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions énoncées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, déterminent le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de nommer

(i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société

(a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et

(b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée illimitée, et

(ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société,

(a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9, South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et

(b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- Monsieur Mats Eklund, gérant de catégorie B;
- Monsieur Antonis Tzanetis, gérant de catégorie B;
- Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A; et
- Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie A.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 mai 2013. REM/2013/906. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077508/991.

(130094751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Asomada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.189.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074050/10.

(130091505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074043/10.

(130091395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074044/11.

(130091451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Arianco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.817.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.06.2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013074045/13.

(130091497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le Conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg qui s'est tenu en date du 26 avril 2013 a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Marcel Leyers et M. Adrian Leuenberger comme nouveaux membres du Comité de direction de la banque.

La nouvelle composition du Comité de direction de la Banque Internationale à Luxembourg se présente ainsi comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Francois Pauly	Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Pierre Malevez	Vice-Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Thierry Delroisse	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
André Lecoq	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Marcel Leyers	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Adrian Leuenberger	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Bernard Mommens	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Claude Schon	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Christian Strasser	Membre	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Senior Manager / -

Référence de publication: 2013074063/27.

(130091673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013074064/10.

(130091697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque de Patrimoines Privés, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2013 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de la fin du mandat de Monsieur Stéphane BOSI en qualité d'administrateur-délégué auprès de Banque de Patrimoines Privés dans le cadre de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074061/14.

(130091233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

B.E.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 99.885.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 07/06/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013074058/13.

(130091717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bowden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.805.

En date du 28 mai 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013074068/14.

(130091943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013

Ordre du jour

1) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de

1) - a) renouveler les mandats des Administrateurs pour un terme de 1 an de Messieurs:

- Bernard Clasen demeurant à Scherfenhof à L-7634 Heffingen (Président du Conseil d'Administration),

- Johnny Jentges demeurant à 49, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig,

- Baudouin Nagelmackers demeurant à 9/5, Avenue de Mercure à B-1180 Bruxelles,

- Alexis de Laet demeurant à 103 Hovestraat à B- 2650 Edegem

- Thierry Smets demeurant à Avenue d'Hougoumont 4a à B-1180 Uccle.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Philippe Amand / Franck Sarre

Administrateur-Directeur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013074065/20.

(130092040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.015.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Brady International Co., a company incorporated under the laws of Wisconsin, having its registered office at 6555, West Good Hope Road, Milwaukee, USA -WI 53201 and registered with the Wisconsin Department of Financial Institutions under number B033589,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 May, 2013.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

1. the appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Brady Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 August 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 19 January 2006 under number 130. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 31 March 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C on 7 September 2012 under number 2230;

2. the capital of the Company is set at five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, fully paid-up.

3. After this has been set forth, the above named shareholder, representing the entire corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides, subsequently, to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within Capellen by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles."

Third resolution

The sole shareholder decides to approve the resignation of David DION as manager of the Company with effect as of 17 May 2013.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to revoke Liebwin VAN LIL as manager of the Company with effect as of 24 May 2013.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company with effect as of 24 May 2013 for an undetermined term:

- Peter SWERTS, tax manager, born on 9 December 1974 in Mol, Belgium with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgium; and
- Bart WAUTERICKX, operations manager, born on 3 September 1965 in Halle, Belgium with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgium.

As a consequence thereof, the board of managers of the Company is as from now on composed of the following three persons:

- Thomas FELMER with professional address at 8821, Hilly Lane, USA -53024 Saukville (Wisconsin), United States of America;
- Peter SWERTS; and
- Bart WAUTERICKX.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Brady International Co., une société constituée selon les lois de l'Etat du Wisconsin, ayant son siège social à 6555, West Good Hope Road, Milwaukee, USA-WI 53201 et immatriculée auprès du Département des Institutions Financières du Wisconsin sous le numéro B 33589,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

4. La partie comparante prénommée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.015 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 août 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 19 janvier 2006 sous le numéro 130. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 mars 2011 suivant acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C le 7 septembre 2012 sous le numéro 2230;

5. Le capital social de la Société est fixé à cinq cents mille Livres Sterling (500.000.- GBP) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20.- GBP) chacune, entièrement libérées.

6. L'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, par conséquent, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans les limites de Capellen par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par décision conseil de gérance de la Société en cas de pluralité des gérants, conformément aux Statuts."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver la démission de David DION en tant que gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer Liebwin VAN LIL en tant que gérant de la Société avec effet au 24 mai 2013.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 24 mai 2013 pour une durée indéterminée:

- Peter SWERTS, tax manager, né le 9 décembre 1974 à Mol, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgique; et

- Bart WAUTERICKX, operations manager, né le 3 septembre 1965 à Halle, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgique.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des trois personnes suivantes:

- Thomas FELMER avec adresse professionnelle à 8821, Hilly Lane, USA-53024 Saukville (Wisconsin), Etats-Unis;
- Peter SWERTS; et
- Bart WAUTERICKX.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6743. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074070/128.

(130091404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bruehl Leipzig Arcaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.146.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074075/22.

(130092066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.429.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074074/22.

(130092067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Raiffeisen, Société Coopérative.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.128.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Cooptation comme administrateurs par le Conseil d'Administration de Messieurs Ernest CRAVATTE, John BOUR, Guy HOFFMANN en date du 9 mai 2012 ainsi que de Monsieur Raymond SCHADECK, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles, en date du 17 décembre 2012, avec effet au 1^{er} janvier 2013, conformément à l'article 24 alinéa 6 des statuts.

Enregistré à Diekirch, le 08 mai 2013 - Relation: DIE/2013/5931

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE RAIFFEISEN

E. DELOSCH

Référence de publication: 2013074078/18.

(130091808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brisants 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 118.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074073/10.

(130091912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 17 avril 2013

1. Ordre du jour: Nomination de Ernst & Young S.A.

Le Conseil d'Administration renomme à l'unanimité Ernst & Young S.A. aux fonctions de Réviseur pour l'exercice 2013.

Philippe Amand / Franck Sarre

Administrateur-Directeur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013074066/13.

(130092040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 159.916.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 14 mai 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:
 - Monsieur David Richardson (demeurant à Singapour, 23 Kim Yam Road, 08-12, 239333, Singapour);
 - Monsieur Sajal Choudhury (demeurant à Singapour, 66 Club Street, 069440 Singapour).
2. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:
 - Monsieur Julian Reis (demeurant à Singapour, 10 Ridley Park, 248485 Singapour).
3. L'assemblée a ré-élu Ernst & Young S.A., dont le siège social se situe 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013074116/23.

(130091200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 juin 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Lucia SINAPI THOMAS

Monsieur Nicolas DU PELOUX,
Monsieur Lambert SCHROEDER

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074112/25.

(130091613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Commerz Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.557.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mai 2013 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 11 A, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

2. MMS Mercury Management Services S.A., représenté par Monsieur Götz SCHÖBEL et

Monsieur Hiltrud LEHNEN, a été révoquée de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Götz SCHÖBEL et Monsieur Hiltrud LEHNEN ont été révoqués de leur poste d'administrateurs avec effet immédiat.

3. Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Maksud AHMADKHAPOV, né le 5 juin 1978 à Baku (Azerbaïdjan), demeurant au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Monsieur Benoît BAUDUIN;

Monsieur Olivier LIEGEOIS; et

Monsieur Maksud AHMADKHAPOV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074121/29.

(130091328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Credit Suisse Index Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.524.

Le bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013074122/12.

(130091526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Cloos & Kraus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 7759, ZAC Jauschwis.

R.C.S. Luxembourg B 177.711.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Romain SIEBENALLER, commerçant, né à Ettelbruck, le 7 août 1950, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve; et

2. Monsieur Paul SIEBENALLER, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 19 mai 1978, demeurant à L-9188 Vichten, 1-A, rue Neuve.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Cloos & Kraus Participations S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

En général, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bissen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (2.563.980,- EUR), représenté par quatre cent cinquante-trois (453) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille six cent soixante euros (5.660,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les quatre cent cinquante-trois (453) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Romain SIEBENALLER, préqualifié, trois cent quarante parts sociales,	340
2) Monsieur Paul SIEBENALLER, préqualifié, cent treize parts sociales,	113
Total: quatre cent cinquante-trois parts sociales,	453

I) Les trois cent quarante (340) parts sociales souscrites par Monsieur Romain SIEBENALLER ont été intégralement libérées:

- moyennant apport en numéraire à hauteur de deux cent vingt mille sept cent quarante euros (220.740,- EUR), de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément;

- moyennant un apport en nature de trois cent et une (301) parts sociales, représentant trente-sept virgule six cent vingt-cinq pour cent (37,625%) du capital social de la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER", établie et ayant son siège social à L-7759 Roost/Bissen, ZAC Jauschwis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5686, (ci-après désigné ci-après l'"Apport 1");

II) Les cent treize (113) parts sociales souscrites par Monsieur Paul SIEBENALLER ont été intégralement libérées:

- moyennant apport en numéraire à hauteur de soixante-treize mille cinq cent quatre-vingts euros (73.580,-), de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément;

- moyennant un apport en nature de cent (100) parts sociales, représentant douze virgule cinquante pour cent (12,50%) du capital social de la société "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER", prédésignée (ci-après désigné ci-après l'"Apport 2");

(les Apports 1 et 2 étant ci-après désignés les "Apports").

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur totale des Apports est estimée, d'un commun accord des fondateurs et apporteurs, à deux millions deux cent soixante-neuf mille six cent soixante euros (2.269.660,- EUR), l'Apport 1 étant évalué à un million sept cent trois mille six cent soixante (1.703.660,- EUR) et l'Apport 2 à cinq cent soixante-six mille euros (566.000,-EUR).

Preuve de la valeur et de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété, de l'existence et de la valeur des Apports a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce et des Sociétés de la société "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER" ainsi que d'une déclaration émise par la gérance de celle-ci en date du 24 mai 2013 attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur.

Ledit certificat signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Messieurs Romain SIEBENALLER et Paul SIEBENALLER, préqualifiés, déclarent en tant que seuls fondateurs et apporteurs:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- que ces parts sociales sont libres de tout gage, nantissement, droit réel ou empêchement quelconque;
- qu'ils ont obtenu l'agrément des associés de "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER", tel que prévu pour l'apport de parts sociales;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des parts sociales apportées;

- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7759 Roost/Bissen, ZAC Jauschwis.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Romain SIEBENALLER, commerçant, né à Ettelbruck, le 7 août 1950, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve; et

- Monsieur Paul SIEBENALLER, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 19 mai 1978, demeurant à L-9188 Vichten, 1-A, rue Neuve.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. SIEBENALLER, P. SIEBENALLER, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013074120/184.

(130091356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Linzor Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.723.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Linzor Capital Partners II L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Ontario, Canada with registered address at 199 Bay Street, No. 2800 Toronto, Ontario M5L 1A9, Canada, and registered under the Limited Partnerships Act with business identification number 200722221,

here represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG,

by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the company name "Linzor Energy Solutions S.à r.l.," which will be governed by the present Articles of Incorporation as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers (Conseil de Gérance) or the sole Manager (Gérant), as the case may be, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other European, Colombian, Latin American, or other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.

3.4 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

3.5 The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000.-), divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

7. Modification of Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8. Transferability. Between shareholders the shares are freely transferable. The transfer of shares to such persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Transfers become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to Article 1690 of the Civil Code (Code civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death, Article 189 of the Law of 1915 on commercial companies applies with the provision that the transfer to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Chapter III. - Board of Managers (Gérants), Meetings, General Powers, Delegation of Powers, Representation

9. Board of Managers.

9.1 The Company is managed by one or several Managers. If more than one Manager is appointed, they shall constitute a Board of Managers, composed of Category A Manager(s) and Category B Manager(s), and they shall elect a Chairman. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. A Manager need not be a shareholder.

9.2 The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital. In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is given, their appointment is undetermined in time. The Managers may be re-elected; they may also be dismissed at any time and without cause or indemnity (ad nutum) by the shareholders with the aforementioned majority of votes.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.4 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if the majority of Managers is present or represented at a meeting and take part in the vote, subject to Article 10.5. All decisions by the Board of Managers require the affirmative vote of one Category A Manager and one Category B Manager, if more than one Manager is appointed. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.2 Board Meetings are convened at least five (5) working days before the meeting by one of the Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed, unless a shorter term is necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also waived the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice.

10.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology, in which case such Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.5 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.

10.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board or any Manager present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

11. General Powers of the Board of Managers. The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs

to any member or members of the Board of Managers, or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Managers may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their compensation.

13. Representation of the Company. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager, if there is a single Manager, or by the joint signature of one (1) Category A Manager and one Category B Manager, if there is more than one Manager, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

14.3 The Board of Managers may convene a general meeting by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes representing at least fifty per cent (50%) of the company's capital. If such figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter which shall state the date, agenda and resolutions taken at the first meeting. At this second meeting, decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.5 Resolutions to modify the Articles of Incorporation of the Company may be adopted only by the majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

14.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14.7 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

15. Written Resolutions. In accordance with Article 193 of the Law of 1915, if there are twenty-five shareholders or fewer, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted at least fifteen (15) days in advance, and give his/its vote in writing (Written Resolutions) within the time period prescribed in the notice. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents, which shall be lodged at the Company's registered seat. These Written Resolutions shall have the same effect as resolutions taken at duly-convened general meetings of shareholders.

16. Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxy holder need not be a shareholder or Manager.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

17. Business Year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17.2 Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

18. Distribution of Profits.

18.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3 The Board of Managers or the sole Manager may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

19.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory Provisions

By way of exception to Article 17.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Linzor Capital Partners II L.P. 20,000 shares

All of these shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For all purposes, the share capital is valued at EUR 15,385.79.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

First Resolutions of the Sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Managers for an indefinite period:

a) Category A Manager: Mr. Carlos Gomez Lis, born on 14 June 1972 in Santa Marta, Columbia and residing at c/o Maples and Calder PO Box 309 Ugland House Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands;

b) Category B Manager: Mr. Bertrand de Fays, born on 12 July 1981 in Woluwe-St. Lambert, Belgium and residing professionally at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg;

c) Category B Manager: Mr. Sébastien François, born on 4 December 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium and residing professionally at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

3. Mr. Carlos Gomez Lis has been named chairman of the Board of Managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Linzor Capital Partners II L.P., un limited partnership constitué sous les lois d'Ontario, Canada ayant son siège social à 199 Bay Street, No. 2800 Toronto, Ontario M5L 1A9, Canada, et immatriculé sous le Limited Partnerships Act sous le numéro de business identification 200722221,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en tant qu'unique associé de la Société, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Linzor Energy Solutions S.à r.l." régie par les présents statuts («Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance où le Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des associés délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés en Europe, en Colombie, en l'Amérique latine ou ailleurs ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de manière directe ou indirecte, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille U.S. dollars (20.000,- USD), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un U.S. dollar (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des parts sociales. Les parts sociales peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats représentant des parts uniques ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts sociales.

7. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

8. Négociabilité. Entre associés les parts sociales sont librement négociables. La cession des parts sociales inter vivos aux personnes qui n'ont pas la qualité d'associés exige une décision par des associés détenant au moins trois quarts du capital social dans le cadre d'une assemblée générale des associés. Des cessions sont valables et opposables à la Société après leur notification à la Société selon l'Article 1690 du code civil ou ayant été acceptées par la Société en vertu d'un acte notarial ou acte sous seing privé. Dans la mesure d'un transfert suite au décès de l'un des associés, l'Article 189 de la loi du 15 août 1915 s'applique, sous réserve que le transfert aux successeurs et aux époux survivants requiert également une décision par les associés détenant au moins trois quarts du capital social. Dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales de la Société sont librement négociables.

Titre III. - Conseil de Gérance, Réunions, Pouvoirs, Délégation de Pouvoirs, Représentation

9. Gérants et Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B, et ils nommeront un Président. Le premier Président peut être élu par la première assemblée générale des associés. Un Gérant n'a pas besoin d'être associé.

9.2 Le nombre de Gérants est fixé et les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par des résolutions adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Dans ces résolutions les associés déterminent les pouvoirs des Gérants ainsi que la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est fixée, la durée de leur mandat est indéterminée. Les Gérants sont rééligibles; ils peuvent également être révoqués à tout moment et sans raison ni indemnité (ad nutum) par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

9.3 En cas de vacance du poste d'un Gérant nommé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Gérants restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés portant ratification du remplacement effectué.

9.4 Le ou les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée sous réserve de l'article 10.5. Toute décision du Conseil de Gérance est prise par la vote d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B, si plusieurs Gérants sont nommés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.2 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoqués au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion par l'un des gérants par une convocation contenant l'ordre du jour ainsi que les copies de documents à discuter, sauf si un délai plus court est dans l'intérêt de la Société. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, et si les gérants non présents ou représentés à la réunion ont également renoncé à la convocation, le Conseil peut décider sans convocation préalable.

10.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Gérant peut également désigner par téléphone un autre Gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée.

10.6 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le Président ou un autre membre du Conseil de Gérance. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs généraux du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes de gérance et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant unique.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Gérant ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un Gérant, s'il y a un seul Gérant, ou par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A ensemble avec un Gérant de catégorie B, s'il y a plusieurs gérants, ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

14.1 L'assemblée générale représente tous les associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par le Gérant respectivement le Conseil de Gérance par voie de lettres recommandées envoyées à chaque associé nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles le soient par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soient la portion du capital représenté.

14.5 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.7 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

15. Résolutions Ecrites. Suivant les dispositions de l'article 193 de la loi de 1915, si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice au moins quinze (15) jours au préalable avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulant le lieu de la tenue de la réunion et émettra son vote par écrit dans le délai prescrit par la notice. Cette approbation peut être prise dans un document ou plusieurs documents et doivent être tenues au siège social de la Société et auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.

16. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés par une autre personne désignée par écrit. Le mandataire n'a besoin d'être ni un associé ni un Gérant.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

17. Année sociale.

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil de Gérance établit chaque année au 31 décembre le bilan et le compte de profits et pertes.

18. Répartition des bénéfices.

18.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Titre VII. - Loi Applicable

20. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2013.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales comme suit:

Linzor Capital Partners II L.P. 20.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille U.S. dollars (20.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 15.385,79.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de Gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Gérant de Catégorie A: Monsieur Carlos Gomez Lis, né le 14 juin 1972 à Santa Marta, Columbia et demeurant à c/o Maples and Calder PO Box 309 Ugland House Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands.
 - b) Gérant de Catégorie B: Monsieur Bertrand de Fays, né le 12 juillet 1981 à Woluwe-St. Lambert, Belgique et demeurant professionnellement à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.
 - c) Gérant de Catégorie B: Monsieur Sébastien François, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique et demeurant professionnellement à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.
3. Monsieur Carlos Gomez Lis est nommé Président du Conseil de Gérance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. LAC/2013/20887. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074396/452.

(130091653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LED Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013074412/10.

(130091361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LED Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013074413/10.

(130091362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074411/10.

(130092107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lexion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.870.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEXION SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013074416/11.

(130091552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013074398/13.

(130091592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LuxcoSITQ 5, Société Civile.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.970.

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074403/22.

(130092091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LuxcoSITQ 6, Société Civile.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.971.

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074404/22.

(130092090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Land Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.381.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de Gérant unique du Conseil de Gérance de la société Land Development Sàrl avec effet au 04 juin 2013.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2013074407/10.

(130091606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076709/9.

(130094370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

SADMI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.744.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076690/9.

(130093927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Simply Thai, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R.C.S. Luxembourg B 156.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076703/9.

(130094598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Skytrons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 44, rue auguste Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 143.715.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076705/9.

(130094137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.921.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10/06/2013 à 16.00 heures

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Mr Alexis Kamarowsky, de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et de Mr François Manti de leur fonction de gérants de la Société avec effet du 20/02/2013.

2. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme gérants de la Société, Mr Roderick Egli, né le 31/10/1968 à Zurich, avec adresse professionnelle au 9, Rue Ferdinand Hodler, CH-1207 Genève (Suisse), Mr Martin Gruschka né le 31/05/1965 à Koln (Germany) avec adresse professionnelle au 12, Av. Pierre Odiel, CH-1224 Chene-Bourgeries, Suisse, et Mr Marcel Lutz, né le 13/09/1975 à Wolfhalden AR, Suisse, avec adresse professionnelle au 1030 Ruezenwil, CH-9304 Bernhardzell (Suisse). Leur mandat aura durée illimitée.

Luxembourg, le 10/06/2013.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013076728/18.

(130094032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Universal Watches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076742/9.

(130094117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

HLI European Holdings ETVE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077151/9.

(130095229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Hemera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.680.

Les comptes annuels au 17 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077147/9.

(130095166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.706.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077162/9.

(130095631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Immo301 Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.858.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077174/9.

(130095320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Immobilière One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077171/9.

(130095369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.